

ACCORD D'INVESTISSEMENT RAPIDE (BSA AIR)

ENTRE :

[Nom de la Startup], société [forme juridique], immatriculée au RCS de [Ville] sous le numéro [Numéro], ayant son siège social à [Adresse], représentée par [Nom du représentant], dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée "**la Société**",

ET

[Nom de l'Investisseur], personne physique/morale, ayant son siège social à [Adresse], immatriculée sous le numéro [Numéro], représentée par [Nom du représentant],

Ci-après dénommé "**l'Investisseur**",

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

1. OBJET DE L'ACCORD

L'Investisseur souscrit à des **Bons de Souscription d'Actions (BSA Air)** émis par la Société, lui donnant droit à la souscription d'actions ordinaires lors de la survenance d'un événement de conversion tel que défini ci-après.

2. MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

L'Investisseur souscrit aux BSA Air pour un montant de **[Montant en euros] €**.

3. ÉVÉNEMENT DE CONVERSION

Les BSA Air seront convertis en actions ordinaires de la Société lors de la première des occurrences suivantes :

1. **Levée de Fonds Qualifiée** : augmentation de capital d'un montant minimum de **[Seuil en €]** réalisée auprès d'investisseurs tiers.
2. **Opération de Liquidité** : cession de plus de **[X]%** du capital, fusion, acquisition ou introduction en bourse.

3. **Date de Conversion Forcée** : à défaut d'un événement de conversion dans un délai de **[24 mois]**, conversion sur la base d'une valorisation déterminée par un expert indépendant.
-

4. MODALITÉS DE CONVERSION

4.1. Cap de Valorisation

Les BSA Air seront convertis sur la base de la plus faible des deux valeurs suivantes :

- La valorisation pré-money de la levée de fonds qualifiée,
- **Un Cap de Valorisation fixé à [X] millions d'euros.**

4.2. Décote

Les actions souscrites par l'Investisseur bénéficieront d'une **décote de [Y]%** sur le prix par action fixé lors de la levée de fonds qualifiée.

4.3. Ratio de Conversion

Le nombre d'actions à attribuer sera calculé selon la formule suivante :

$$N = \frac{\text{Montant Investi}}{\text{Prix de souscription par action (après application de la décote ou du cap)}}$$
$$N = \frac{\text{Montant Investi}}{\text{Prix de souscription par action (après application de la décote ou du cap)}}$$

5. DROITS DES INVESTISSEURS

5.1. Information

L'Investisseur recevra les mêmes documents financiers que les actionnaires majoritaires de la Société.

5.2. Droit de Participation

L'Investisseur aura un **droit préférentiel** pour souscrire à la levée de fonds qualifiée dans la limite de **[X]%** du montant levé.

5.3. Clause de Sortie Anticipée

En cas de cession de la Société avant conversion :

- **Option 1** : Remboursement en numéraire avec un multiple de **[1,5x – 2x]** sur le montant investi.
 - **Option 2** : Conversion anticipée avec la même décote que celle prévue.
-

6. LIMITATION DE DILUTION

La dilution issue de la conversion des BSA Air ne pourra pas dépasser **[X]%** du capital post-money après la levée de fonds qualifiée.

7. DISPOSITIONS DIVERSES

7.1. Durée et Expiration

Les BSA Air expireront **[36 mois]** après leur émission en l'absence d'événement de conversion.

7.2. Cession et Transférabilité

Les BSA Air sont **non transférables** sans l'accord écrit de la Société.

7.3. Droit Applicable et Juridiction

Cet accord est régi par le droit français. Tout litige sera soumis au tribunal compétent de **[Ville]**.

8. SIGNATURES

Fait à **[Ville]**, le **[Date]**

POUR LA SOCIÉTÉ

[Nom du représentant]

[Signature]

POUR L'INVESTISSEUR

[Nom du représentant]

[Signature]